



FORMULAIRE 2025-2026
Demande d'enregistrement relatif au déneigement des
allées d'accès et des stationnements privés.
Règlement L-9975

SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

Nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise :

(Doit être le même qui figure sur votre preuve d'assurance)

Adresse :

Responsable dûment autorisé

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Cellulaire ou autres :

Secteur(s) ou quartier(s) où vous utiliserez votre/vos enregistrement(s) :

J'ai pris connaissance de l'article 122.2 du règlement L-6070 (page suivante). Je m'engage à ce que tous les conducteurs des véhicules dont je demande l'enregistrement agissent conformément au règlement.

Date : _____
AAAA/MM/JJ

Signature du responsable dûment autorisé : _____

Afin de procéder à la délivrance de votre enregistrement, vous devez nous faire parvenir **tous les documents** suivants :

- Le formulaire dûment complété.
- Preuve d'assurance responsabilité **civile** et générale de l'entreprise ou de l'entrepreneur, montrant une couverture **d'au moins 2 000 000 \$** et indiquant clairement **la période de couverture** (à ne pas confondre avec la carte d'assurance automobile émise pour chaque véhicule).
- Photocopie du certificat d'immatriculation **pour chaque véhicule utilisé**.
Indiquez, sur chaque photocopie de certificat d'immatriculation, si le véhicule est muni d'un ou des accessoires suivants : Lame Souffleuse Godet
- Votre paiement au montant total des frais de l'enregistrement, soit 116 \$ pour le premier véhicule et de 29 \$ pour chaque véhicule supplémentaire.

Au comptoir, vous pouvez acquitter les frais en argent, par chèque, par crédit (Visa ou MasterCard) ou débit. Par la poste, seuls les chèques sont acceptés.

IMPORTANT :

- **La date d'expiration des documents doit être valide au moment de l'enregistrement.**
- **Les formulaires incomplets et les documents manquants retarderont le traitement de votre demande.**
- **Aucun chèque postdaté ne sera accepté.**

Faire parvenir le tout à l'adresse suivante :

Ville de Laval

Service des communications et du marketing — Relations avec les citoyens

A/S : Formulaire/Déneigement
1333 boulevard Chomedey, bureau 109
C. P. 422, Succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4



Article 122.2 du règlement L-6070

Nul ne peut amonceler ou déposer, ou permettre d'amonceler ou de déposer, de quelque manière que ce soit, de la neige ou quelque substance que ce soit, sur un chemin public.

Information concernant les déneigeurs effectuant du transport de neige

Le dépôt à neige pour les voyages provenant du privé est situé dans la carrière Construction DJL au 4085, rang Saint-Elzéar Est.

Rappel : les coupons de neige ont été remplacés par une carte rechargeable. Un compte par compagnie est créé et il est possible d'émettre plusieurs cartes rechargeables ayant accès au compte commun.

Pour avoir accès aux dépôts, vous devez obligatoirement vous procurer des cartes de déversement vendues au coût de 10 \$ par carte. À ces cartes seront ajoutés des essieux au coût de 12 \$/essieu pour la saison 2025-2026. Les cartes et crédits sur celles-ci seront valides pour les saisons subséquentes.

Pour la période hivernale 2025-2026 :

- Pour l'achat des cartes de déversement et la recharge, communiquez avec Bassel Rostom au 450-978-6888 poste 4692 ou par courriel au tp.executioncontrats@laval.ca.
- Les paiements acceptés seront : chèque, chèque certifié / visé ou mandat poste.
- Les heures d'accessibilité du dépôt vous seront communiquées par courriel.
- Pour communiquer avec le groupe de gestion des dépôts : tp.executioncontrats@laval.ca.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec la Division des relations avec les citoyens en composant le **311** ou le **450 978-8000** (de l'extérieur de Laval).